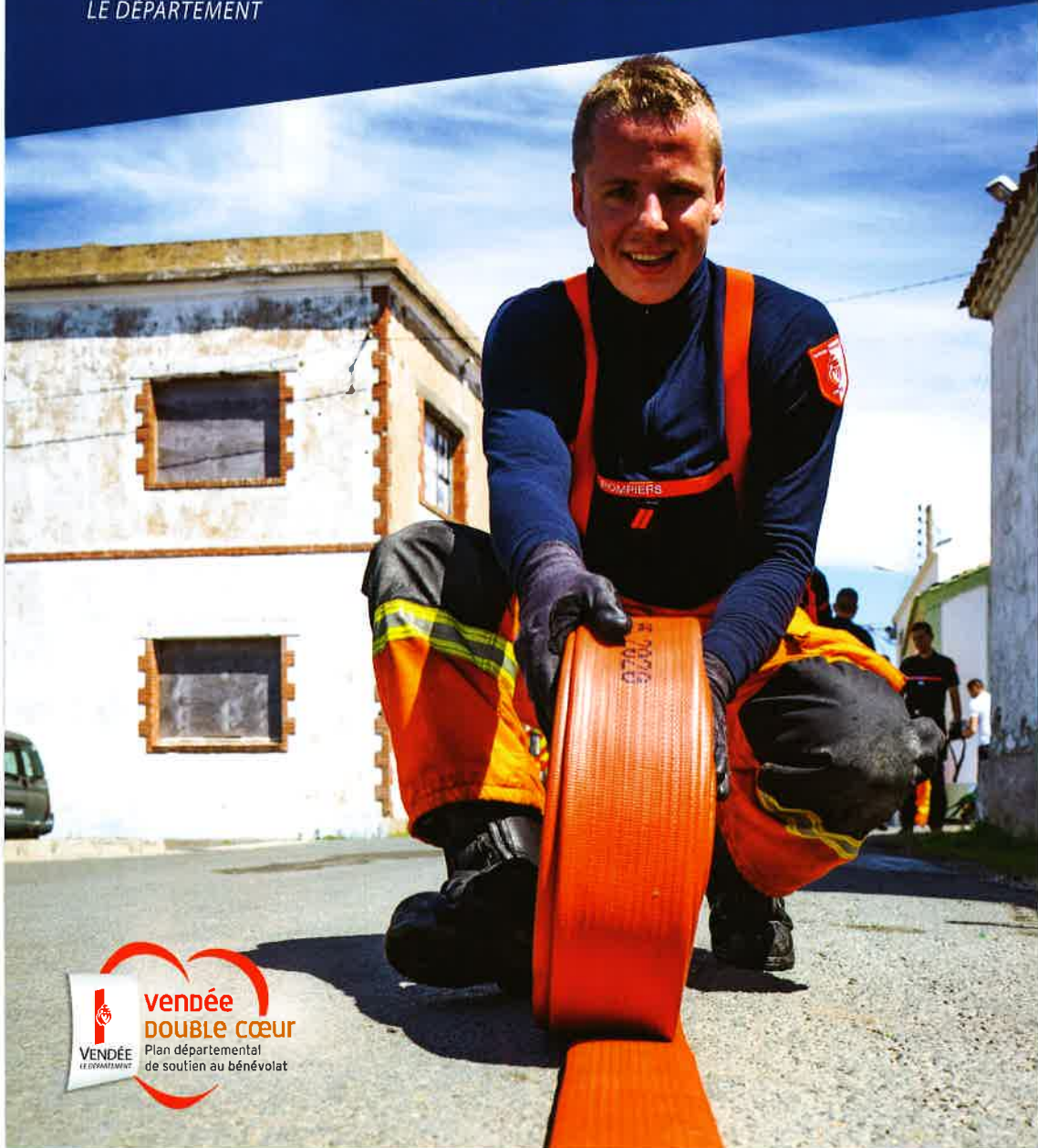




**VENDÉE**  
LE DÉPARTEMENT

# Bourse « Jeunes bénévoles vendéens »



## Tu as entre 16 et 25 ans et tu t'investis bénévolement dans une association vendéenne ?

Le Département de la Vendée t'aide à financer ton permis de conduire ou tes études supérieures.

### Voici les conditions pour bénéficier de cette bourse :

Pour être éligible, le candidat doit :

- avoir entre 16 et 25 ans,
- être domicilié en Vendée ou rattaché fiscalement à l'un de ses parents domicilié en Vendée,
- être impliqué bénévolement dans une ou plusieurs associations vendéennes :
  - ↳ Si le candidat a moins de 18 ans, il doit pouvoir démontrer son implication active depuis au moins un an<sup>1</sup> dans les projets ou le fonctionnement d'une association,
  - ↳ Si le candidat a plus de 18 ans, il doit faire la preuve d'une responsabilité dans le bureau d'une association depuis au moins un an<sup>1</sup> ou démontrer son implication concrète, régulière et personnelle depuis au moins deux ans<sup>2</sup> dans un ou plusieurs projets associatifs.
- suivre des études supérieures ou participer à une formation au permis de conduire (B).

<sup>1</sup> Soit depuis septembre de l'année 2023

<sup>2</sup> Soit depuis septembre de l'année 2022

## Comment déposer son dossier ?

Règlement et dossier de candidature disponibles sur [benevolat.vendee.fr](https://benevolat.vendee.fr)

Le dossier est à transmettre **entre le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> octobre 2024**  
via le formulaire en ligne du portail [subventions.vendee.fr](https://subventions.vendee.fr)

Renseignements : **02 28 85 81 44**

